CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E56003** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE **13/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/07/1995
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/05/2018
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 95 B 302 401 427 109 RCS

Siret : **401 427 109 00020**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5031321

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 304352862005

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 304352862005

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/06/2026

Raison sociale : **PROTHERMIC**

RUE LOUIS BLERIOT
29700 PLUGUFFAN

Téléphone : 02 98 52 16 74 **Fax :** 02 98 52 16 96
Portable : 06 73 86 03 97

Site Internet : http://www.prothermic.net
E-mail : contact@prothermic.bzh

Responsabilité légale :
HELIAS RODOLPHE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 41 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	05/11/2026
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	17/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	09/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 15:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.